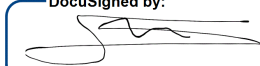


Bilan Certifié conforme DocuSigned by: Arnaud Monnier CB44F4DDA0834BD... DocuSigned by:  E732948BC01445F...				
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/2025	Net au 31/08/2024
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	1 289	1 289		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	32 195	26 779	5 417	9 241
Autres immobilisations corporelles	448 262	430 778	17 484	64 561
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes/Imm.Corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	11 368		11 368	11 368
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 965		11 965	11 965
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	505 079	458 845	46 234	97 134
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	363 831		363 831	404 090
Avances et acomptes versés/com.				480
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	27 179	1 272	25 907	19 603
Autres créances	742 810		742 810	668 295
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	157 561		157 561	102 582
Disponibilités	106 084		106 084	203 957
Charges constatés d'avance (3)	33 194		33 194	57 672
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 430 659	1 272	1 429 386	1 456 679
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	1 935 738	460 118	1 475 620	1 553 813
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				619 272

Bilan

	Net au 31/08/2025	Net au 31/08/2024
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	916 285	847 329
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	44 437	170 206
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	968 972	1 025 784
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	20 550	16 050
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 550	16 050
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	25 853	63 284
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	229 967	207 590
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 583	132 066
Dettes fiscales et sociales	98 656	109 039
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 039	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	486 098	511 979
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 475 620	1 553 813
(1) Dont à plus d'un an (a)		25 853
(1) Dont à moins d'un an (a)	486 098	486 126
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Certifié
conforme

DocuSigned by:
Arnaud Monnier
CB44F4DDA0834BD...

DocuSigned by:

E732948BC01445F...

Annexe

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AASGARD RENNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025, dont le total est de 1 475 620 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 44 437 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 4 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

■ Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

■ Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 25 %
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2022

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 289			1 289
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	1 289			1 289
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 195			32 195
- Installations générales, agencements aménagements divers	302 114			302 114
- Matériel de transport	117 605		21 721	95 884
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 585	678		50 264
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	501 501	678	21 721	480 457
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	11 368			11 368
- Prêts et autres immobilisations financières	11 965			11 965
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 333			23 333
ACTIF IMMOBILISE	526 122	678	21 721	505 079

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		678		678
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		678		678
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		990		990
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		20 731		20 731
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		21 721		21 721

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 289			1 289
Immobilisations incorporelles	1 289			1 289
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 955	3 824		26 779
- Installations générales, agencements aménagements divers	247 305	41 672		288 978
- Matériel de transport	111 210	3 021	21 209	93 022
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 230	2 548		48 778
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	427 699	51 066	21 209	457 556
ACTIF IMMOBILISE	428 988	51 066	21 209	458 845

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 815 148 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 965		11 965
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	27 179	27 179	
Autres	742 810	742 810	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	33 194	33 194	
TOTAL CREANCES	815 148	803 183	11 965
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fms - RRR à obtenir et avoirs non	4 901
Etat - Produit A recevoir	582
Charges ou Produits financiers sur	26 279
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	31 762

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 Euro décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	750	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	750	10,00

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
AASGARD 22970 PLOUMAGOAR	80,00	600,00
EAG ENERGY 35700 RENNES	20,00	150,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/02/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	170 206
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	170 206
Affectations aux réserves	68 956
Distributions	101 250
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
TOTAL DES AFFECTATIONS	170 206

■ Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/09/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/08/2025
Capital	7 500				7 500
Réserve légale	750				750
Réserves générales	847 329	68 956	68 956		916 285
Résultat de l'exercice	170 206	-170 206	44 437	170 206	44 437
Dividendes		101 250			
Total Capitaux Propres	1 025 784		113 393	170 206	968 972

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	16 050	4 500			20 550
TOTAL PROVISIONS	16 050	4 500			20 550
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 500			
Financières					
Exceptionnelles					

Provision à 100 % des subventions pour économie d'énergie non remboursées à l'entreprise à la date de clôture. Ces subventions sont avancées aux clients par une remise systématique de 150 € sur chaque facture.

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 256 131 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine		25 853	25 853	
- à plus de 2 ans à l'origine	25 853			
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	130 583	130 583		
Dettes fiscales et sociales	98 656	98 656		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 039	1 039		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	256 131	256 131		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	37 431			

Charges à payer

	Montant
Frns - factures non-parvenues	4 515
Personnel - Dettes provisionnés pou	18 716
Personnel - Primes à payer	22 729
Org. Sociaux - Congés Payés et char	5 188
Taxe Apprentissage	295
Charges sur primes	9 773
APCDNA	280
Etat - Charges A payer	9 774
TOTAL CHARGES A PAYER	71 269

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	12 210		
Commissions & Charges sociales vend	20 984		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	33 194		

AASGARD RENNES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : ZA Confortland,
Route du Meuble
35520 MELESSE
505 314 591 RCS RENNES
(la « **Société** »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 FEVRIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élevant à QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT EUROS ET QUARANTE-DEUX CENTIMES (44 437,42 €) de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 44 437,42 euros

Prélèvement sur les réserves :

- sur le compte « Autres réserves » 555 562,58 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à 600 000,00 euros

A titre de dividendes aux associés 600 000,00 euros
Soit 800 euros par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 600 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les dividendes seront mis en paiement ce jour.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	101 250	Néant	101 250
N-2	150 000	Néant	150 000
N-3	Néant	Néant	Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 février 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:
Arnaud Monnier
CB44F4DDA0834BD...

DocuSigned by:

E732948BC01445F...